

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunie à Fribourg le 2 avril 2008, la commission "Sécurité sociale" de la Fédération suisse des retraités, forte d'environ 30'000 membres, a pris la position suivante sur la prochaine votation populaire fédérale du 1^{er} juin 2008:

La Fédération suisse des retraités invite ses membres à voter **NON** au nouvel article constitutionnel sur l'assurance maladie, intitulé: Qualité et efficacité économique dans l'assurance maladie.

Si ce nouvel article de la constitution reprend la teneur de l'ancien, il apporte des compléments dont le contenu manque de clarté et laisse la porte ouverte à diverses interprétations. Ce man-

que de précision dans l'énoncé du texte pourrait conduire à une discrimination des personnes âgées par une diminution des prestations.

Ce flou juridique pourrait remettre en cause l'assurance maladie obligatoire de base, le libre choix du médecin et renforcer le pouvoir des assureurs. La proposition de mettre sur pied un organisme de financement des prestations n'est pas clairement définie et elle ne précise nullement qui assumera cette charge. Le risque est grand de voir un ou des assureurs bénéficier d'une situation de monopole qui leur permettrait de contrôler tous les flux financiers privés et publics, sans l'intervention d'une autorité de surveillance neutre.

Pour le maintien d'une assurance maladie équitable et sociale basée sur le principe de la solidarité, les membres de notre Fédération sont invités à

voter NON le 1^{er} juin 2008.